# Politique de gestion des déchets et de circularité

# Contexte

Le volume et la complexité croissants des déchets de ressources associés à l'économie moderne posent un risque grave pour les écosystèmes et la santé humaine. Une gestion inadéquate des déchets contribue non seulement à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, mais favorise également le changement climatique et accélère la perte de biodiversité.

Comme indiqué dans le Code d'éthique de **Puig** et conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, **Puig**[1] s'engage à mener ses activités de manière responsable et à se développer de manière durable, à préserver l'environnement et à respecter les communautés dans lesquelles elle opère. Chez **Puig**, nous sommes conscients que des déchets sont générés tout au long de nos activités en amont et en aval. Par conséquent, nous reconnaissons qu'il n'existe pas une solution unique, mais plusieurs solutions qui nécessitent une collaboration à différents niveaux.

L'adoption d'un modèle circulaire est essentielle pour atteindre nos objectifs. **Puig** suit une approche basée sur la hiérarchie des déchets. Par conséquent, nous nous efforçons de réduire les déchets générés par nos propres opérations et, lorsque les déchets ne peuvent pas être évités, nos priorités sont de promouvoir le recyclage et de récupérer les matériaux dans le but de prolonger la durée de vie de nos produits et de transformer les déchets en ressources précieuses.

L'économie circulaire représente pour nous un modèle qui va au-delà de la production, et nous encourageons donc également les changements de comportement des consommateurs pour intégrer une circularité totale.

**Puig** s'engage à faire progresser la circularité et la gestion des déchets à travers trois piliers fondamentaux : une conception et un approvisionnement durables des produits, des opérations responsables qui donnent la priorité au recyclage et à la réutilisation de l'eau, et une collaboration à travers la chaîne de valeur pour promouvoir une élimination appropriée et la réintégration des matériaux. Ces efforts sont alignés sur les normes réglementaires et visent à réduire l'impact environnemental à chaque étape.

[1] « **Puig** » désigne **Puig** Brands, S.A. et ses filiales et toute autre entité susceptible d'être constituée à l'avenir et sur lesquelles **Puig** Brands, S.A. détient ou pourrait détenir un contrôle direct ou indirect, conformément à l'article 42 du Code de commerce espagnol.

# Objectif

La Politique de gestion des déchets et de circularité (la « Politique ») reflète les engagements adoptés par **Puig** à gérer nos impacts, dépendances, risques et opportunités liés aux déchets et à l'économie circulaire, tout au long de nos opérations directes et de notre chaîne de valeur.

# Champ d'application

La présente Politique, proposée par le Chief Sustainability Officer (CSO) de **Puig**, s'applique à tous les employés, entités (telles que définies ci-dessus) et activités de **Puig**.

Les normes énoncées dans la présente Politique peuvent parfois dépasser celles requises par la législation locale. Dans ce cas, les normes de la présente Politique s'appliqueront. Cependant, conformément à notre engagement à respecter strictement la loi applicable, si la législation locale exige des normes plus élevées que celles établies dans la présente Politique, la législation locale prévaudra toujours.

# Engagements

Afin de continuer à améliorer nos principes de gestion des déchets et de circularité en respectant les normes les plus élevées, nous renforçons notre position par le biais d'engagements plus spécifiques et axés sur l'action.

## A. Une vision claire pour la conception et l'approvisionnement

Chez **Puig**, la durabilité est intégrée dès les premières étapes du développement du projet, à partir de la phase de conception.

Nous appliquons des méthodes[2] d'éco-conception qui sont à la fois fondées sur la science et axées sur des données et qui s'alignent sur la méthode d'empreinte environnementale des produits (Product Environmental Footprint, PEF) de la Commission européenne. Ces méthodes permettent à

[2] **Puig** tire parti de l'outil SPICE pour soutenir l'innovation durable en matière d'emballage dans certaines catégories de produits. En tant que société membre de l'initiative SPICE, **Puig** contribue aux progrès de l'industrie en matière d'emballage durable.

nos équipes d'améliorer les performances de durabilité de notre portefeuille de produits. Nous évaluons l'efficacité des matériaux, la recyclabilité et les impacts en fin de vie de chaque nouveau produit, en assurant une amélioration continue et une comparabilité entre les gammes de produits. Les principaux domaines d'intérêt comprennent l'optimisation du volume et du poids des emballages, la comparaison des différents matériaux, la mesure de l'empreinte environnementale et la minimisation de l'impact de l'élimination et du recyclage.

**Puig** s'efforce également de sélectionner et de s'approvisionner en matériaux et ingrédients renouvelables et/ou recyclés pour nos produits, en donnant la priorité aux alternatives recyclées après consommation (PCR) et certifiées. Nous reconnaissons qu'en utilisant ce modèle commercial, nous contribuons à atténuer les pertes de biodiversité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'extraction, au traitement et à la fabrication de matériaux vierges pour nos produits.

Les produits **Puig** sont également conçus en tenant compte de l'impact environnemental des phases de fin de vie et pour faciliter le tri approprié et augmenter la recyclabilité. Une partie de ces efforts comprend l'élimination des perturbateurs pour optimiser le traitement des déchets, la facilitation des pictogrammes sur tous les emballages de produits et la mise en œuvre de modèles rechargeables.

Consciente que la phase post-utilisation a un impact important sur la durabilité, **Puig** introduit des programmes pour inciter les consommateurs à recycler. En outre, **Puig** s'aligne sur les réglementations relatives à la Responsabilité étendue du producteur (REP) pour assurer la collecte, le traitement et l'élimination des produits post-consommation, dans le but ultime de réduire les déchets. Nous explorons l'innovation dans la conception d'emballages pour encourager une conception visant un démontage facile afin d'améliorer la recyclabilité en fin de vie.

Dans les projets de vente au détail, les marchés visent également à réutiliser les meubles dans la mesure du possible dans d'autres points de vente. Nous nous efforçons d'établir des partenariats sur les marchés clés afin que, lorsque la réutilisation n'est pas possible, nos partenaires puissent gérer ces projets de manière durable et responsable.

## B. Nos propres opérations et infrastructures

Conscients du rôle crucial que joue la gestion des déchets dans la réduction de la pollution, qui a un impact direct à la fois sur l'écosystème et la santé humaine, nous employons une stratégie cohérente par le biais de notre Système de gestion intégré (SGI)[3]. L'un des piliers fondamentaux de ce système est la gestion environnementale, en vertu de laquelle la conformité aux exigences légales et à la documentation associée est obligatoire, comme le reflète notre Déclaration interne[4].

Les préoccupations environnementales sont continuellement contrôlées et évaluées, y compris la gestion des déchets, la pollution des sols, les problèmes relatifs à l'eau et aux égouts, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'utilisation et l'efficacité des ressources, dans le but ultime d'améliorer la situation actuelle.

L'élimination et la séparation, ainsi que le transport et la gestion des déchets solides et des eaux usées font également partie intégrante de notre stratégie de circularité. Les actions mises en œuvre, adaptées aux besoins spécifiques de chaque site, comprennent :

- Le déploiement d'infrastructures intégrées de collecte et de tri des déchets pour permettre une séparation appropriée par les employés.
- Une mise à jour continue avec les meilleures techniques disponibles pour transformer les déchets en ressources, en donnant la priorité à la valorisation des déchets, comme le recyclage et la récupération d'énergie.
- Le fait d'éviter l'incinération et l'élimination en décharge, si possible. La récupération d'énergie est un dernier recours après la prévention, la réutilisation et le recyclage.
- Un contrôle et un signalement continus des performances relatives aux déchets dangereux et non dangereux.

[3] La SGI unifie l'approche de **Puig** en matière de qualité, de bonnes pratiques de fabrication (BPF), de santé et de sécurité au travail (SST) et de gestion environnementale dans le cadre d'une stratégie cohérente.
[4] Document interne - Déclaration relative au système de gestion intégré.

- La minimisation de la consommation et l'utilisation responsable de l'eau pour réduire le rejet des eaux usées, conformément à la Politique de **Puig** relative à l'eau[5].

- La promotion d'initiatives de réutilisation dans les systèmes en boucle fermée de recirculation des eaux usées[6].

- Hiérarchisation des projets d'irrigation avec rejet des eaux usées.

## C. Circularité collaborative

Pour gérer correctement les déchets dans nos activités commerciales en amont et en aval, **Puig** collabore avec différentes parties prenantes à différents niveaux.

**Puig** investit dans la recherche et le développement pour améliorer continuellement la durabilité des produits et des projets et s'associe à des groupes industriels de premier plan, notamment SPICE, l'EcoBeauty Score Association[7], l'EcoDesign Cloud[8], l'Initiative de marché durable (Sustainable Market Initiative, SMI)[9] et Cosmetics Europe[10] pour stimuler l'innovation et créer des solutions qui profitent à l'ensemble du secteur.

Nous voulons avoir un rôle moteur tout au long de notre chaîne de valeur et inspirer d'autres organisations, c'est pourquoi **Puig** travaille avec ses fournisseurs pour améliorer la gestion appropriée des déchets et favoriser des pratiques de circularité. Pour ce faire, **Puig** demande à ses fournisseurs de se conformer aux exigences minimales établies par **Puig** en ce qui concerne le stockage, la séparation et l'élimination des déchets, et conformément aux lois environnementales applicables, et aux exigences internes.

Dans le cadre de notre stratégie, nous nous engageons également auprès des consommateurs pour favoriser la circularité. **Puig** encourage l'éducation des consommateurs sur la durabilité et l'élimination responsable des

[5] Politique de **Puig** en matière d'eau.
[6] Le projet Dry Factory est le projet phare de gestion de l'eau de **Puig**, conçu pour une réutilisation des eaux usées industrielles à 100 % dans un système en boucle fermée.
[7] **Puig** est membre de l'EcoBeauty Score Association, une coalition industrielle qui développe une méthodologie standardisée pour évaluer l'impact environnemental des produits cosmétiques.
[8] **Puig** utilise l'outil EcoDesign Cloud pour calculer l'analyse du cycle de vie (ACV) de nos projets de vente au détail permanents.
[9] **Puig** est un membre actif de SMI Fashion Taskforce, qui vise à accélérer la transition vers un avenir durable dans le secteur mondial de la mode, du textile et des vêtements.
[10] **Puig** est membre de Cosmetics Europe, une association qui vise à travailler en étroite collaboration avec les décideurs politiques pour s'assurer que la réglementation est appropriée et efficace.

produits pour s'assurer que les matériaux sont réintégrés dans de nouveaux cycles de production.

## Approbation, publication et examen

Le Chief Sustainability Officer (CSO) est responsable de la stratégie de gestion des déchets de **Puig** et est chargé d'examiner tous les indicateurs environnementaux liés à leur impact potentiel dans le cadre de nos activités directes et indirectes.

La mise en œuvre de la présente Politique est contrôlée par le biais d'indicateurs de performance quantitatifs établis dans *Nurture Positive Impact*, notre Stratégie de développement durable 2032, d'audits et de processus, et par des examens réguliers effectués par les départements respectifs en charge. Les indicateurs sont présentés de manière transparente dans le Rapport annuel de **Puig** chaque année.

La présente Politique remplace toute politique publiée précédemment concernant le même objet. La présente Politique est disponible sur l'intranet, sur le site Web de **Puig**, et sera communiquée aux employés de **Puig** et aux autres parties prenantes, le cas échéant.

La présente Politique a été proposée par le CSO et approuvée le 22 décembre 2025 par le Chief Executive Officer (CEO), dans le cadre des politiques et du Code éthique de **Puig**, et est entrée en vigueur à cette date.